

République Française
Département de la Loire

Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal

Séance publique ordinaire du
MARDI 10 DÉCEMBRE 2024
20 heures 30

OBJET :

10/12/2024 N°6
DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE
N°1

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la commune le 12 décembre 2024.

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Sabine LAURE - Éric MICHALLET - Franck POLLET – Laurette COLOMBET

Absente ayant donné mandat : Isabelle MARIDET à Marie-Claude CHAMPROMIS

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Monique GOUTILLE

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1

M. le Maire informe l'assemblée des mouvements de comptes suivants :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2121 (040) : Plantations d'arbres et d'arbustes	407,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	11 916,00
21351 (21) - 132 : Bâtiments publics	-4 544,00		
2138 (040) : Autres constructions	2 688,00		
2138 (21) - 74 : Autres constructions	151,00		
2138 (21) - 87 : Autres constructions	1 280,00		
2151 (040) : Réseaux de voirie	8 288,00		
2151 (21) - 102 : Réseaux de voirie	3 113,00		
2158 (040) : Autres installations., matériel et outillage techniques	533,00		
21838 (21) - 74 : Autre matériel informatique	770,00		
21841 (21) - 74 : Matériel de bureau et mobilier scolaires	-770,00		
	11 916,00		11 916,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	11 916,00	70611 (70) : Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	-800,00
60612 (011) : Energie - Electricité	-13 650,00	721 (042) : Immobilisations incorporelles	407,00
64131 (012) : Rémunérations	6 000,00	722 (042) : Immobilisations corporelles	11 509,00
64168 (012) : Autres emplois aidés	6 000,00	752 (75) : Revenus des immeubles	800,00
6456 (012) : Versement au FNC du supplément familial	1 250,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	400,00		
	11 916,00		11 916,00
Total Dépenses	23 832,00	Total Recettes	23 832,00

Adopté à l'unanimité

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance.

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,
Monique GOUTILLE

Publication en ligne le

12 DEC. 2024



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.